

France : Vers une clarification de l'offre

Un référentiel sur la segmentation de la tomate a été validé par la DGCCRF. Une proposition de l'AOP nationale Tomates et Concombres de France qui permettra de clarifier l'offre de ce produit sur le marché.

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a approuvé le projet de « référentiel sur la segmentation de la tomate » proposé par l'AOPN Tomates et Concombres de France.

Le projet de code des usages, lancé en 2013 par l'AOP, l'UFS (Union Française des Semenciers) et la DGCCRF, se voit donc annulé et remplacé par cet outil d'information. Ce référentiel vise à devenir le document de référence pour l'ensemble des acteurs de la filière tomate.

Treize segments différents pourront ainsi être ajoutés de façon facultative à la mention « nature du produit », qui, elle, est obligatoire.

Laurent Bergé, président de l'Association Tomates et Concombres de France se dit « très satisfait de cette décision ». En effet, cette proposition permettra à l'ensemble des acteurs de la filière de structurer l'offre des tomates et de la clarifier auprès des consommateurs.

Source : www.lafranceagricole.fr/26/01/2016